Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 73**

Séance du **7 NOVEMBRE 2014**

Objet : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :
Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 73 :
OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour application de l'article 26 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le Président expose que :

- le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat Départemental d'Energie les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe,
- il a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- d'ACCEPTER la proposition du centre de gestion :
  Assureur : CNP ASSURANCES/DEXIA SOFCAP,
  Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2015,
  Régime de contrat : capitalisation,
  Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- d'ACCEPTER cette proposition aux conditions tarifaires suivantes :
  Pour les agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.10%,
  Pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agent non-titulaires de droit public : tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.11%,
- d'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
De la
Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
- 8 DEC. 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME